



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Groupe CSPO, par les députés Frank Wenger et Diego Clausen, le groupe CVPO, par le député Dominic Eggel, et le groupe SVPO, par le député Bernhard Frabetti
Objet	Renforcement du système dual de formation professionnelle
Date	18.12.2020
Numéro	2020.12.449

Le Département de l'économie et de la formation est conscient des besoins des entreprises en matière de relève et des difficultés de recrutement que rencontrent certaines professions.

Cependant, en se penchant sur les statistiques valaisannes, nous ne pouvons partager le constat d'«*académisation rampante*» mentionnée par les postulants. En effet, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage signés est stable, et même en légère augmentation depuis 20 ans (2483 en 2001 – 2798 en 2020), alors que l'on constate parallèlement une baisse du nombre global d'écoliers.

Le nombre d'élèves des Ecoles préprofessionnelles (EPP) qui poursuivent leur formation scolaire vers l'Ecole de commerce et de culture générale (ECCG) varie entre 14 % et 19 %. Hormis l'effet Covid en 2020 et 2021, qui a poussé certains jeunes ou leurs parents (environ 25 %) à privilégier une filière de formation en école, le taux moyen ci-dessus nous paraît raisonnable et surtout il correspond à un besoin du marché du travail notamment dans le domaine de l'économie, de la santé et du social.

Plus de la moitié des élèves des EPP du Valais romand poursuivent leur formation par un apprentissage. Il convient encore d'ajouter à ce chiffre les quelque 25 % d'élèves qui auraient voulu entreprendre un apprentissage mais qui, n'ayant pas trouvé de place, poursuivent dans des filières transitoires, avec l'objectif de débiter un apprentissage l'année suivante. Dans le Haut-Valais, la proportion d'élèves qui intègrent une formation par apprentissage est encore plus élevée.

La proposition des postulants d'accroître la proximité de l'EPP avec le milieu professionnel est déjà réalisée. La grande implication du personnel enseignant dans toutes les activités en lien avec le projet professionnel des élèves (élaboration du projet des élèves, suivi de leurs stages, préparation aux entretiens d'embauche, etc.) et dans les démarches de recherches de place d'apprentissage permettent à ces écoles de remplir les objectifs fixés.

Ajoutés aux constats que fait l'Office d'orientation sur le terrain, les chiffres évoqués confirment que les préoccupations des postulants sont plutôt à mettre en lien avec le manque d'intérêt des jeunes à l'égard de certains métiers. Il s'agit d'un phénomène connu et contre lequel les associations professionnelles concernées s'efforcent de lutter.

Tant le Département que les Services concernés participent aussi aux manifestations mettant en avant la formation professionnelle : *Your Challenge*, remises des CFC, conférences, portes ouvertes dans les écoles, journées des métiers dans les cycles d'orientation, etc. Nous relevons également qu'une task-force par région linguistique est en place avec comme but, notamment, de promouvoir la formation professionnelle tant auprès des entreprises (offre de places d'apprentissage) qu'auprès des jeunes (demande de places d'apprentissage).

En conclusion, les Ecoles préprofessionnelles (EPP) remplissent leur mission et permettent à un nombre conséquent de jeunes de trouver leur voie et le Département met tout en œuvre pour offrir un choix professionnel aux jeunes.

Il est proposé le rejet du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 24 septembre 2021